



VILLE de LOUDEAC

BUDGET PRIMITIF 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mars 2023

I – BUDGET PRINCIPAL VILLE

1.1. - Section de fonctionnement

Chapitre	Dépenses	Propositions nouvelles 2023 en €	Chapitre		Propositions nouvelles 2023 en €
O11	Charges à caractère général	3 745 750,00	OO2	Excédent reporté de la section de fonctionnement	469 503,65
O12	Charges de personnel et frais assimilés	6 760 180,00	O13	Atténuation de charges	204 000,00
O14	Atténuations de produits	390 500,00	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	865 000,00
O22	Dépenses imprévues	46 064,65	73	Impôts et taxes	10 256 390,00
65	Autres charges de gestion courante	1 228 150,00	74	Dotations et participations	2 424 451,00
66	Charges financières	233 000,00	75	Autres produits de gestion courante	153 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	76	Produits financiers	100,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	15 000,00	77-78	Produits exceptionnels - reprise sur provisions	28 000,00
Total des dépenses réelles		12 428 644,65	Total des recettes réelles		14 400 444,65
O23	Virement à la section d'investissement	1 260 000,00	O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	482 900,00
O42	Opérations d'ordre entre sections	1 194 700,00			
Total des dépenses d'ordre		2 454 700,00	Total des recettes d'ordre		482 900,00
Total des dépenses de fonctionnement		14 883 344,65	Total des recettes de fonctionnement		14 883 344,65

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 14 883 344,65 euros.

Les principales évolutions de cette section par rapport au compte administratif 2022 sont les suivantes :

► En dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 12 428 644,65 €. Elles augmentent de 6,16 % par rapport aux dépenses enregistrées au compte administratif 2022.

- Le chapitre 011 – charges à caractère général – progresse globalement de 8,85 %.
Les dépenses d'énergie sont budgétées à la hausse : + 38,42 %. Le poste assurance est en hausse de 11,98 %. Dans ce chapitre, il a été retiré les dépenses liées à des évènements exceptionnels sur l'année 2022.
- Le chapitre 012 – charges de personnel et assimilées – augmente de 5,22 % par rapport aux dépenses réelles du même chapitre au 31 décembre 2022. Cette augmentation tient compte de l'augmentation de la valeur du SMIC, d'une augmentation estimée de 3,5 % de la valeur du point d'indice à compter du 1^{er} juillet, de l'embauche des agents pour le recensement de la population sur janvier et février, d'une année complète pour la délivrance des tickets restaurant, et des évolutions de carrières. Par rapport au DOB, les chiffres ont été affinés d'où une augmentation légèrement moins importante.
- Le chapitre 65 – autres charges de gestion – augmente légèrement par rapport à 2022. Ce chapitre tient compte de l'augmentation de 6,27 % de la cotisation versée au SDISS 22 en 2023. Certaines dépenses sont à la baisse notamment la subvention d'équilibre versée au CCAS puisqu'elle passe de 140 000 € en 2022 à 80 000 € en 2023.
Une provision sur l'article 6573 de 40 000 € a été effectuée pour permettre de solder un impayé de 2009 équivalent à 34 000 € (fait à la demande de la Trésorerie).
- Le chapitre 66 – charges financières - augmente de 6,33 %. Ce chapitre tient compte du remboursement des intérêts des emprunts et du paiement des intérêts de la ligne de trésorerie. Le montant des intérêts de la ligne de trésorerie est à la hausse compte tenu de l'augmentation du taux variable .
- Le chapitre 68 constate une provision pour les impayés de titre de recettes antérieurs à 3 ans.

► En recettes :

Les recettes réelles de fonctionnement (hors produits exceptionnels et report de résultat de l'exercice 2022) s'élèvent à 13 930 941 €.

Pour les recettes de fonctionnement, le critère de prudence est toujours de mise.

- Le chapitre 70 – produits des services, du domaine et ventes diverses est en baisse par rapport au compte administratif 2022. En effet, ce chapitre avait enregistré les recettes liées au centre de vaccination en 2022 pour un montant de 90 371,64 €.
 - Le chapitre 73 - impôts et taxes – augmente de 3,77 % par rapport au compte administratif 2022. La recette liée aux impôts directs locaux prend en compte l'augmentation de 7,1 % des bases pour l'année 2023. L'augmentation de 2,8 % de la TLPE en 2023 a été incluse. La recette concernant la taxe additionnelle est sans doute prudente (- 51 771 par rapport à 2022).
 - Le chapitre 74 – dotations, subventions et participations reste stable (+ 0,41 % d'augmentation par rapport à 2022).
 - Le chapitre 75 – autres produits de gestion courante augmente de 12,91 %. Il enregistre les locations de salles et d'immeubles. On retrouve la situation de 2019 (avant crise sanitaire).
- La section de fonctionnement constate en 2023 le report de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 469 503,65 €.
- Le résultat de la section de fonctionnement autorise un reversement à la section d'investissement de 1 260 000 € (chapitre 023).
- L'autofinancement de l'exercice (contribution de la section de fonctionnement au financement de la section d'investissement) s'élève à 1 971 800 euros.

1.2. - Section d'investissement

Chapitre	Dépenses	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total 2023	Chapitre	Recettes	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total 2023
OO1	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		795 876,72	795 876,72	10	Dotations, fonds divers et réserves		2 108 500,00	2 108 500,00
O20	Dépenses imprévues		49 999,28	49 999,28	13	Subventions d'investissement reçues	66 000,00	486 491,00	552 491,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		80 000,00	80 000,00	16	Emprunts et dettes assimilées		2 370 755,00	2 370 755,00
16	Emprunts et dettes assimilées		1 626 575,00	1 626 575,00	27	Autres immobilisations corporelles		1 000,00	1 000,00
20	Immobilisations corporelles	88 880,00	109 879,00	198 759,00	24	Produits de cessions d'immobilisations		413 000,00	413 000,00
204	Subvention d'équipement versées	176 004,00	417 162,00	593 166,00					
21	Immobilisations corporelles	82 947,00	743 946,00	826 893,00					
23	Immobilisations en cours	535 478,00	2 709 799,00	3 245 277,00					
27	Autres immobilisations financières		1 000,00	1 000,00					
Total des dépenses réelles		883 309,00	6 534 237,00	7 417 546,00	Total des recettes réelles		66 000,00	5 379 746,00	5 445 746,00
O40	Opérations d'ordre de transfert entre section		482 900,00	482 900,00	O21	Virement de la section de fonctionnement		1 260 000,00	1 260 000,00
O41	Opérations patrimoniales		281 200,00	281 200,00	O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 194 700,00	1 194 700,00
					O41	Opérations patrimoniales		281 200,00	281 200,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	764 100,00	764 100,00	Total des recettes d'ordre		0,00	2 735 900,00	2 735 900,00
Total des dépenses d'investissement		883 309,00	7 298 337,00	8 181 646,00	Total des recettes d'investissement		66 000,00	8 115 646,00	8 181 646,00

La section d'investissement, restes à réaliser de l'exercice 2023 et propositions nouvelles s'équilibre à 8 181 646 euros.

Les principaux investissements du budget primitifs 2023 en € :

Libellé	Report 2022 en €	Crédits 2023 en €	Total 2023 en €
Voirie rurale et urbaine (dont rénovation de ponts)	154 599	451 112	605 711
Etude de faisabilité de désenvasement + provision désenvasement Aquarev		584 000	584 000
Extension et restructuration des vestiaires du terrain d'honneur Saint-Bugan	192 898	366 617	558 926
Médiathèque	177 195	259 530	436 725
Réseaux d'eaux pluviales		435 291	435 291
Eclairage public (Rue Louis Lavergne, Rue Théodore Botrel, Rue Charles le Goffic, Rue Lesage + renouvellement de foyers en leds)	169 324	103 778	273 102
Réalisation du Schéma Directeur Immobilier et Energétique		246 000	246 000
Construction de 3 couloirs d'athlétisme + pumtrack à l'aire des Blinfaux		196 012	196 012
Travaux Ecoles Maternelles et Primaires		165 392	165 392
Matériel roulant		145 000	145 000
Signalisation routière		117 399	117 399
Piste BMX + réfection 150 ml sable chaux + 3 portiques d'accès + sécurisation des passerelles à AQUAREV		82 088	82 088
Police (Travaux bâtiment et caméras vidéo protection)	43 143	25 000	68 143
Etudes et aménagements divers pour centre ville		58 207	58 207
Travaux hôtel de ville (installation d'un SSI)	7 440	45 000	52 440
Travaux chapelles et Eglise Saint Nicolas	8 862	28 126	36 808
Point d'eau et aménagement de toilettes bois de la Rabine		31 905	31 905
Etude pour réhabilitation de l'ancienne gare pour le pôle jeunesse		27 500	27 500
Etude pour rénovation du centre technique municipal	24 942		24 942
Budget participatif		20 000	20 000

Le plan de financement simplifié du budget primitif se présente comme suit :

Emplois	Euros	%	Ressources	Euros	%
Investissements (hors travaux en régie)	4 864 095,00	74,37	Autofinancement	1 971 800,00	30,15
Dépenses imprévues	49 999,28	0,76	Report des excédents 2022 de la section d'investissement (y compris les restes à réaliser et l'affectation de résultat)	824 123,28	12,60
Remboursement de dettes	1 626 575,00	24,87	Taxe d'aménagement, FCTVA	408 500,00	6,25
			Cession d'immobilisations	413 000,00	6,31
			Subventions	552 491,00	8,45
			Nouveaux emprunts	2 370 755,00	36,25
Total	6 540 669,28	100,00	Total	6 540 669,28	100,00

Endettement au 31/12/2022 11 652 038

Endettement au 31/12/2023 sans nouvel emprunt 10 073 863

Endettement par habitant au 31/12/2023 sans nouvel emprunt	991
---	------------

Endettement au 31/12/2023 avec emprunt budgété 12 444 618

Endettement par habitant au 31/12/2023 avec nouvel emprunt	1 225
---	--------------

L'endettement moyen par habitant de la strate s'établit à 769 € /pop DGF strate 10000-15000 habitants – Données Ressources Finances Consultant.

2 – BUDGET LOTISSEMENTS

2.1.- Section de fonctionnement

Compte	Dépenses	Propositions 2023 en €	Compte	Recettes	Propositions 2023 en €
O11	Charges à caractère général	20 000,00	OO2	Excédent de fonctionnement	100 322,42
65	Charges de gestion courante	155,91	O42	Opérations d'ordre entre section	231 533,49
66	Charge financières	1 500,00	O43	Opérations d'ordre dans la section	1 500,00
O42	Opération d'ordre entre section	310 200,00			
O43	Opération d'ordre dans la section	1 500,00			
TOTAL		333 355,91	TOTAL		333 355,91

2.2. – Section d'investissement

Compte	Dépenses	Propositions 2023 en €	Compte	Recettes	Propositions 2023 en €
OO1	Déficit d'investissement reporté	145 187,97	1641	Emprunt	126 521,46
16	Emprunts et dettes assimilées	60 000,00	O40	Opérations d'ordre entre sections	310 200,00
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	231 533,49			
TOTAL		436 721,46	TOTAL		436 721,46

A ce jour, 5 compromis de vente sont signés.

3 – BUDGET CENTRE DE SANTE

3.1. – Section de fonctionnement

Chapitre	Dépenses	Propositions nouvelles 2023 en €	Chapitre	Recettes	Propositions nouvelles 2023 en €
O11	Charges à caractère général	38 806,00	OO2	Excédent reporté de la section de fonctionnement	
O12	Charges de personnel et frais assimilés	193 040,00	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	132 366,00
65	Autres charges de gestion courante	7 500,00	74	Dotations et participations	108 980,00
O22	Dépenses imprévues	2 000,00			
Total des dépenses réelles		241 346,00	Total des recettes réelles		241 346,00
O23	Virement à la section d'investissement		O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
O42	Opérations d'ordre entre sections				
Total des dépenses d'ordre		0,00	Total des recettes d'ordre		0,00
Total des dépenses de fonctionnement		241 346,00	Total des recettes de fonctionnement		241 346,00

Les dépenses et les recettes ont été calculées en fonction d'une ouverture du centre le 1^{er} avril 2023.

Le chapitre 011 – charges à caractère général – comprend toutes les charges liées au bon fonctionnement du Centre de Santé (eau, électricité, fournitures diverses, téléphone, loyer....)

Dans le chapitre O12 – frais de personnel, il est considéré l'arrivée d'un 1^{er} médecin et d'une secrétaire le 1^{er} avril et d'un 2nd médecin le 1^{er} septembre 2023.

Le chapitre 70 – produits des services du domaine et ventes diverses correspond aux consultations encaissées par le Centre de Santé.

Le chapitre 74 – Dotations et participations comprend les différentes dotations versées par la CPAM (Accord national, forfait patientèle, Rosp, remboursement Loi Teulade et aide à l'installation des médecins). A ces différentes dotations, vient s'ajouter la subvention d'équilibre du budget Ville d'un montant de 26 000 €.

3.2. – Section d'investissement

Chapitre	Dépenses	BP 2023	Chapitre	Total 2023	BP 2023
OO1	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				
O20	Dépenses imprévues	1 000,00	13-16	Subventions d'équipement reçues - emprunts et dettes assimilées	93 820,00
20	Immobilisations corporelles	17 100,00			
21	Immobilisations corporelles	70 220,00			
23	Immobilisations en cours	5 500,00			
Total des dépenses réelles		93 820,00	Total des recettes réelles		93 820,00
O40			O21	Virement de la section de fonctionnement	
			O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
Total des dépenses d'ordre		0,00	Total des recettes d'ordre		0,00
Total des dépenses d'investissement		93 820,00	Total des recettes d'investissement		93 820,00

Les dépenses d'investissement comprennent toutes les dépenses nécessaires à l'installation de médecins (mobilier, matériel informatique, travaux).